

INFORMATIONS CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Samedi
26 AVRIL 2025

CARNAVAL



14H
—
17H

VIEUX-PORT



VILLE DE
MARSEILLE

INFORMATIONS CIRCULATION ET STATIONNEMENT



CIRCULATION INTERDITE*

Samedi 26 avril

De 7h à 18h

- Accès réglementé au tunnel Vieux-Port, dans sa totalité. Maintien de la mise en circulation de la voie d'accès tunnel "PHARO"

De 7h à 21h

- Rue de Beausset

De 8h à 18h

- Quai de Rive-Neuve
- Rue Fort Notre-Dame, entre la rue Neuve Sainte-Catherine et le Quai de Rive-Neuve
- Rue Plan Fourmiguier, entre la rue Robert et le Quai de Rive-Neuve
- Rue du Chantier, entre le n°5 et la rue Neuve Sainte-Catherine, la circulation sera mise en double sens uniquement pour faciliter les entrées et sorties des garages riverains
- Boulevard Charles Livon, entre la rampe Saint-Maurice et le Quai de Rive-neuve et dans ce sens, avec le maintien de circulation boulevard Charles Livon et la rampe Saint-Maurice et dans ce sens

De 13h à 18h

- Quai des Belges, entre le Cours Jean Ballard et le Quai du Port
- Rue Beauvau entre la rue Pythéas et la rue Bailli de Suffren
- Rue Bailli de Suffren entre la rue Beauvau et Quai des Belges
- Rue Pythéas entre la rue Paradis et le Quai des Belges
Entre la rue de la Tour et la rue Paradis, la circulation se fera à double sens pour faciliter les entrées et sorties du parking indigo.

Les véhicules sortant du PARKING INDIGO auront l'obligation de tourner à gauche vers la rue Vacon
- Rue Paradis, les véhicules arrivant sur la rue Pythéas auront l'obligation de tourner à droite sur la rue Vacon

De 13h à 21h

- Rue de la Loge entre l'avenue de Saint-Jean et le passage Pentecontore
- Au croisement du Quai du Port et de l'Avenue Saint-Jean, la circulation sera alternée par les feux clignotants

De 18h à 21h

- Quai du Port entre l'avenue Saint-Jean et la rue de la République
- Avenue Saint-Jean entre la rue Martégale et le Quai du Port
- Rue Henri Tasso entre la rue de la Loge et le Quai du Port
- Passage Pentecore entre la rue de la Loge et le Quai du Port
- Rue de la Mairie entre la rue de la Loge et le Quai du Port
- Rue Bonneterie entre la rue de la Loge et le Quai du Port

STATIONNEMENT INTERDIT

Du mercredi 23 avril à 7h au dimanche 27 avril à 20h

- Rue de la Loge, entre le n°22 et le n°24 et côté pair, entre le n°6 et le n°8

Du jeudi 24 avril à 23h au samedi 26 avril à 22h

- Rue de la Loge entre le n°2 et le n°8

Du vendredi 25 avril à 23h au samedi 26 avril à 14h

- Quai du Port, côté impair
- Rue Plan Fourmiguier, entre la rue Robert et le Quai de Rive Neuve (sauf places réservées aux livraisons au n°12)

Du vendredi 25 avril à 23h au samedi 26 avril à 21h

- Quai du Port entre l'avenue Saint-Jean et la rue de la République
- Avenue Saint-Jean entre la rue Martégale et le Quai du Port
- Rue Henri Tasso entre la rue de la Loge et le Quai du Port
- Passage Pentecore entre la rue de la Loge et le Quai du Port
- Rue de la Mairie entre la rue de la Loge et le Quai du Port
- Rue Bonneterie entre la rue de la Loge et le Quai du Port
- Rue Pythéas entre la rue Paradis et le Quai des Belges
- Quai des Belges entre le cours Jean Ballard et le Quai du Port
- Rue Beauvau entre la rue Pythéas et la rue Bailli de Suffren
- Rue Bailli de Suffren entre la rue Beauvau et le Quai des Belges

Samedi 26 avril de 7h à 21h

- Rue de Beausset

**sauf aux véhicules liés à l'organisation, accès garages riverains, soins médicaux à domicile et aux véhicules de secours, dépannage bateaux. La circulation se fera par du personnel agréé à l'initiative du Directeur du service d'ordre ou du pilote du PC Sécurité.*



Ville de Marseille © Adobe Stock - Imprimerie municipale de Marseille - Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement.



Plus d'infos sur marseille.fr



VILLE DE
MARSEILLE